



COMPTE RENDU DE RÉUNION DE COMITÉ DE QUARTIERS

SECTEUR 3 – LA GARE

MERCREDI 15 MARS 2023

Référents du quartier :

. Nathalie COME (présente)

Travaux réalisés en 2022 sur les canalisations d'eau

- **Suite aux travaux réalisés en 2022 sur les fuites dans le circuit d'alimentation d'eau, quels sont les résultats ?**

C'est un très long chantier mené par la communauté de communes. Ce sont surtout des canalisations en plomb qui ont été refaites. Aujourd'hui, il reste encore environ 30% de fuites, la situation s'améliore petit à petit. La pression du débit de l'eau est régulièrement examinée.

- **Concernant le risque inondation, le quartier peut-il être considéré comme « hors d'eau » ?**

M. le Maire rappelle qu'il est impossible d'être hors d'eau en toute situation, en raison de la configuration de Banyuls. L'objectif est donc de mettre les administrés à l'abri, en utilisant les outils techniques et réglementaires à la disposition des communes :

- Application des règles d'urbanisme (pas d'habitation au rez-de-chaussée dans certaines zones...etc),
- Nettoyage des rivières,
- Mise en place d'un plan communal de sauvegarde (qui a permis de recenser les personnes vulnérables et de disposer d'un système d'alerte en cas de crue).

Malheureusement, la commune ne dispose pas de la compétence concernant les cours d'eau (GEMAPI), c'est la communauté de communes qui en a la responsabilité.

Aménagement des rues

- **Une habitante demande si la pose de consoles électriques sur les façades a un caractère permanent, car les fils ne sont pas suffisamment tendus et bougent, notamment avec le vent :**

M. le Maire rappelle que toute pose est systématiquement faite avec l'accord du propriétaire. L'enfouissement des réseaux est possible mais a un coût, c'est pourquoi il est plus pertinent de l'envisager dans le cadre d'une réhabilitation globale de la rue. Ce sera discuté en réunion publique. En attendant, il conseille de se rapprocher d'EDF afin de mieux fixer ces câbles sur les façades, avec l'accord du propriétaire.

- **Des habitants signalent la présence d'une jardinière à l'angle de la rue du 14 juillet qui gêne la circulation, notamment pour l'accès au parking la nuit :**

Plusieurs jardinières ont été placées justement pour sécuriser la circulation. Une vérification sera faite par les services techniques.

- **Qui pourra bénéficier de la fibre ?**

M. le Maire indique que 40% du territoire de la ville sera couvert d'ici la fin de l'année et la totalité d'ici 2024, y compris le quartier des Mas. Ce chantier est suivi par le département.

Un site dédié permet de vérifier si on est éligible à la fibre, [accessible en cliquant ici](#). Les administrés sont invités à contacter la mairie pour connaître leur adresse précise afin de s'assurer de leur bon raccordement.

- **Une habitante signale que la sortie du parking privé rue Saint Sébastien est trop étroite, il faudrait réduire la taille des murets :**

Le Directeur des services techniques se rend immédiatement sur place pour étudier la solution la plus appropriée.

Propreté de la ville

- **Des habitants demandent s'il est possible de modifier le cycle de nettoyage des poubelles, notamment rue Saint Pierre et avenue Joffre :**

M. le Maire en fera la demande à la communauté de communes. Il rappelle qu'en matière de propreté, le respect de chacun et du travail des agents municipaux est important. Une rencontre sera organisée avec les commerçants de la ville pour les sensibiliser à cette problématique. La ville sera aussi plus sévère concernant les dépôts sauvages. La déchetterie est gratuite et ouverte même les dimanches matin.

- **Des habitants demandent que le ramassage des déjections canines soit plus fréquent :**

M. le Maire indique qu'une attention particulière est portée à la propreté de la ville par les services municipaux, toutefois, il faut responsabiliser les propriétaires de chiens.

Projet de création d'une nouvelle entrée de ville, côté gare

M. le Maire annonce un grand projet de revitalisation de l'entrée de ville : ce semestre, la ville va faire l'acquisition du parking de la gare auprès de la SNCF, pour un montant de 600 000 euros.

Cela permettra à la ville de réaménager le parking et le parvis de la gare en pôle multimodal (train, bus, covoiturage...etc) et de créer un « tiers lieu » sur le site des anciennes caves Bartissol. L'objectif est de mêler les univers associatif et culturel avec un pôle d'économie bleue : ce site comprendra des salles mises à disposition des associations, une médiathèque, ainsi qu'une pépinière d'entreprises spécialisées dans l'écologie marine, comme l'entreprise Plastic@Sea. La viticulture étant en perte de vitesse, il est important pour la ville de favoriser le développement d'industries nouvelles en lien avec son territoire.

Ce projet complexe de 10 millions d'euros sera largement subventionné, notamment par la région dans le cadre du dispositif « 1001 gares ».

A l'heure actuelle, le projet est en cours de lancement avec la SNCF, mais il existe de nombreuses contraintes techniques en raison de la proximité de voies ferroviaires, qui vont nécessiter le recrutement d'un bureau d'études spécialisé.

➤ **Quand rouvrira la bibliothèque ?**

Son ouverture est prévue pour le 4 avril.

Parkings payants et stationnement

➤ **Un habitant demande s'il est possible d'installer des ombrières avec panneaux photovoltaïques sur les parkings, certains administrés pouvant être intéressés pour investir dans une telle démarche :**

M. le Maire indique qu'un tel projet pourra être envisagé.

La Ville travaille actuellement sur cette thématique, et a lancé une démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments, avec des financements État et région.

Concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur des propriétés privées, la commune s'étant inscrite dans une démarche de préservation du patrimoine architectural via le dispositif « Site patrimonial remarquable » (SPR) : il faut cadrer cette démarche et s'assurer que la pose de panneaux ne nuit pas à l'aspect architectural de la ville. Un règlement, opposable aux autorisations d'urbanisme, va être adopté et servira à réglementer la pose de panneaux, notamment en imposant la couleur rouge, plus à même de se confondre avec la couleur des toitures. Puisque les panneaux rouges sont un peu moins performants, il sera permis d'en poser plus. C'est un enjeu écologique important, notamment pour l'héritage qui sera laissé aux générations futures.

➤ **Certains habitants sont inquiets du bon fonctionnement des parkings cette année et demandent quels seront les tarifs applicables :**

M. le Maire rappelle que cette année, l'abonnement des résidents sera à 40 euros pour la saison complète. Pour les personnes ne résidant pas à Banyuls, des abonnements à la semaine sont prévus. Concernant la possibilité d'une gratuité les week-ends, elle n'a sa pertinence que s'il y a des difficultés d'attractivité, ce qui n'est pas le cas à Banyuls. Toutes les informations figurent le site internet de la ville, [accessible ici](#). Les abonnements pourront être souscrit dès le 20 avril au poste de police municipale.

Il indique que les problèmes de l'année dernière étaient principalement dus à une mauvaise connexion internet qui ne permettait pas une bonne lecture des plaques d'immatriculation : cette année, l'ensemble des parkings vont être raccordés à la fibre, ce qui devrait mettre fin à ces difficultés.

Le stationnement payant crée une contrainte mais permet *in fine* un turn-over des voitures, ce qui met fin aux voitures ventouses et au manque de places de stationnement. Aujourd'hui, la police municipale fait respecter le stationnement et la circulation s'est améliorée. Par ailleurs, les recettes générées par les parkings pourront atteindre à terme 200 000 euros.

- **Une habitante signale l'augmentation de la circulation et du stationnement de motos, qui constituent une nuisance pour certains :**

M. le Maire indiquent que les conducteurs sont verbalisés quand ils sont garés sur les trottoirs, mais qu'aucune autre action n'est possible si les pots d'échappement utilisés sont homologués

- **Un habitant demande la suppression du panneau d'interdiction de tourner, situé au bout de l'avenue Maréchal Juin, sauf pour les riverains :**

M. le Maire indique que la réglementation ne le permet pas.

- **Une habitante signale que des voitures sont souvent garées rue Saint Pierre, empêchant la circulation des piétons, et demande s'il est possible de fermer cette rue à la circulation automobile :**

M. le Maire indique que la police municipale passe et verbalise régulièrement. La fermeture de la rue n'est pas envisagée actuellement, car cela pénaliserait trop fortement les commerçants.

Sécurité

- **Un habitant signale des cambriolages et squats récurrents à l'angle de la rue Lafayette :**

M. le Maire indique que la police municipale est intervenue, en collaboration avec la gendarmerie.

Globalement, Banyuls reste une ville sûre. 11 caméras de vidéosurveillance seront installées prochainement, portant à 20 le nombre de caméras sur le territoire. Cela reste toutefois compliqué d'identifier les cambrioleurs sur vidéo. C'est aussi le rôle du dispositif Voisins Vigilants : il ne faut pas hésiter à signaler les comportements suspects, afin que la police puisse se rendre sur place et dissuader.